

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

Séance du 6 mars 2019**Délibération n° 2019/017**

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Présents
52	42

DATE DE LA CONVOCATION
28.02.2019

L'an deux mille dix-neuf, le six mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire (GREZET-CAVAGNAN), sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

PRESENTS : ADAM Jean-Pierre, ALBERTI Éric, BALAGUER José, BERNADET Nicole, BEZOS Jean-Marie, BINET Claude, BOLDINI Jean-Baptiste, BORDES Francis, CARLES Marie-Françoise, CASTAGNET Jean-Pierre, CASTAGNET Joëlle, CASTILLO Julie, CHOPIS Josiane, CLAVERIE Alain, COLMAGRO Chrystel, COSTA Angélique, CUCCHI Pascal, DA COSTA-FREITAS Valérie, DA ROS Francis, DAUDE-LAGRAVE Bernard, DOUCET Pascal, FAUX Serge, FONTANILLES Daniel, GALICHON Bruno, GALLY Claude, GIRARDI Raymond, GRANGE Pierre, LAINARD Rose-Marie, LOUVANCOUR Bernard, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, MULOT Daniel, PARAILLOUX Serge, PAUL Rémy, PEBEREAU Bruno, POLETTI Monique, PONTTHOREAU Michel, REMAUT Jean, ROMAN Dominique, RUAULT Philippe, THOLLON POMMEROL François, VALAY Christophe,

EXCUSES : CAMAROQUE Jean-Noël, DACHY Marie-Françoise, DARROUMAN Michel, DUCASSE Laurent, DUPOUY Serge, DUSTRIT Marie-Thérèse, FAURICHON DE LA BARDONNIE Joël, LAMBROT Renaud, RODIER Georges, VERLINDEN Jacques,

SECRETAIRE DE SEANCE : COLMAGRO Chrystel

Comptes de gestion

M. le Président présente pour les différents budgets, les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le représentant du centre des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il convient de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ; De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

le conseil communautaire à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion, du budget principal, du budget annexe voirie et du budget annexe de la MSP dressés pour l'exercice 2018 par le représentant du centre des finances publiques, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves.

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 11 mars 2019



Le Président,
Raymond GIRARDI